



S.I.A.E.P. de La Roulandière

Commune du SAP-EN-AUGE

Source de « La Roulandière »

ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS DE PROTECTION DES CAPTAGES

Les Périmètres de protection rapprochée (PPR), proposés par M. DUGUE Hydrogéologue agréé recouvrent majoritairement des terrains agricoles avec une dominante de terres cultivées et prairies.

La perte de valeur vénale des terrains ainsi que les manques à gagner doivent être indemnisés, conformément à l'article L 1321.3 du Code de la Santé Publique.

Les versements des indemnités ainsi que les éventuels achats de terrain auront lieu après la Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection et sont à charge du S.I.A.E.P. de la Roulandière.

1 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR LES PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE

La parcelle est propriété de la collectivité, elle devra être close conformément à l'avis de l'hydrogéologue agréé et à la législation.

Des aménagements à prendre en charge par la collectivité, voire le Département tels que la mise en place d'une glissière de sécurité, la gestion des eaux pluviales, l'établissement d'une procédure d'alerte en cas d'accident..., seront à réaliser. Leur coût approximatif est estimé à environ **250 000 €** hors taxes, et ce montant est pris en compte dans la simulation.

2 – INDEMNITES AUX PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS EN COMPENSATION DES SERVITUDES APPLIQUEES SUR LES PARCELLES DU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

ITEA, une société d'experts agricoles et fonciers, a été mandatée par le SDE pour effectuer une étude technico-économique visant à évaluer les coûts prévisibles engendrés

par à la mise en place de ces périmètres. Bien que cette étude ne soit pas incluse dans le dossier actuel, voici un résumé de ses conclusions :

Caractéristiques du périmètre de protection rapprochée

Le périmètre de protection rapprochée de la source de la Roulandière s'étend sur une superficie de 109 hectares, englobant les communes du SAP-EN-AUGE, et du BOSC RENOULT. Il se compose d'une zone centrale (23 ha) et d'une zone périphérique (86 ha). La zone étudiée se caractérise principalement par des prairies naturelles et des cultures, avec quelques parcelles boisées.

Exploitations agricoles et propriétés concernées

7 exploitations ont été analysées et 36 propriétés recensées.

Bilan des incidences sur les exploitations agricoles

Les contraintes agronomiques ont peu d'incidence sur les pratiques agricoles actuelles.

Afin d'apprécier les enjeux financiers et dans l'attente des prescriptions de M. le Préfet et des études particulières, le Bureau d'Etudes ITEA a réalisé une simulation financière conformément à la charte de mise en œuvre des périmètres de protection signée par les différents partenaires intervenants dans le département de l'Orne.

Indemnités dues aux propriétaires : **101 000 €**

Indemnités dues aux exploitants : **45 000 €**

Soit un total pour les indemnités de : **146 000 €**

S'ajoutent à ces indemnités, le coût de l'étude à mener pour le versement des indemnités, comprenant les éventuels études particulières et travaux spécifiques aux périmètres de protections rapprochées (sur puits, cuves à fuel...), pour une somme évaluée à **104 000 €**, soit un montant d'environ **250 000 €** pour la partie « périmètres de protection rapprochée sensible et périphérique ».

3 - COUT PREVISIONNEL TOTAL :

Le coût global pour l'ensemble des prestations nécessaires à la protection de la source de la Roulandière est donc évalué à **500 000 €**.

Le 11e programme (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine Normandie subventionne à hauteur de 80 % les indemnités et travaux chez les particuliers (dans le PPR) et à hauteur de 40 % les travaux incombant à la collectivité (PPI / PPR). De plus, le conseil départemental a la possibilité d'accorder des subventions supplémentaires pour les travaux, si le plafond maximum des aides n'est pas atteint.

Cependant, étant donné que le programme de l'AESN prend fin en 2024 et que nous ne disposons pas d'informations sur les taux prévus dans le prochain programme, nous effectuons une simulation en tenant compte et en ne tenant pas compte des subventions (voir tableaux en annexe).

CONCLUSION

Le coût financier de la protection du captage du S.I.A.E.P de la Roulandière n'est pas précisément déterminé. Cependant, d'après le plan de financement, il semble que le montant restant à la charge de la collectivité s'élèvera à environ **200 000 €**, si l'agence de l'eau Seine-Normandie maintient le même taux de subvention que celui du 11e programme.

Dans ce cas, la part revenant à la charge du S.I.A.E.P. de la Roulandière représente un coût près de **0.16 €** par m³ vendu, moyennant un emprunt à 6,33 % sur 20 ans sans autofinancement et pour un volume annuel d'eau vendu d'environ 112 990 m³.

Dans le cas le plus défavorable, où il n'y aurait aucune source de financement provenant de l'agence de l'eau Seine-Normandie ni de subventions d'autres organismes tels que le département, la mise en place des périmètres de protection et les travaux visant à mettre les ouvrages aux normes et à les protéger entraîneraient un coût estimé à environ **0,40 € par m³ vendu**. Ce financement serait obtenu au moyen d'un emprunt à un taux de 6,33 % sur une période de 20 ans sans autofinancement et pour un volume annuel d'eau vendu d'environ 112 990 m³.

Etabli le 14/09/2023

Fayrouz AMRI

COUT INDUIT PAR LES PERIMETRES DE PROTECTION captage de la Roulandière

Simulation (sans auto financement)

Indemnités	250 000,00 €
TRAVAUX de protection du captage au niveau du PPI, du PPR et du bassin versant	250 000,00 €
TOTAL	500 000,00 €
Subventions de l'Agence de l'eau SEINE NORMANDIE (40% PPI - 80 % PPR)	300 000,00 €
Reste à charge	200 000,00 €

Somme empruntée	200 000 €
Taux	6,33
Durée du prêt en années	20
Remboursement annuel	17 906,92 €
Remboursement mensuel	1 492,24 €
Total remboursé	358 138,46 €
Coût total du prêt	158 138,46 €
Coût mensuel du prêt	658,91 €

VOLUME D'EAU VENDU

Moyenne (2018-2022) 112 990 m³

COUT AU M³ 0,158 €



COUT INDUIT PAR LES PERIMETRES DE PROTECTION captage de la Roulandière

Simulation (sans subvention et sans auto financement)

Indemnités	250 000,00 €
TRAVAUX de protection du captage au niveau du PPI, du PPR et du bassin versant	250 000,00 €
TOTAL	500 000,00 €

Somme empruntée	500 000 €
Taux	6,33
Durée du prêt en années	20
Remboursement annuel	44 767,31 €
Remboursement mensuel	3 730,61 €
Total remboursé	895 346,15 €
Coût total du prêt	395 346,15 €
Coût mensuel du prêt	1 647,28 €

VOLUME D'EAU VENDU

Moyenne (2018-2022) 112 990 m³

COÛT AU M³ **0,396 €**